Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0052-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0052

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 68 Procurations : 7

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. RICHARD Alain (suppléant de M. PRAT Jean-Louis), M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUEGUINER Yannick , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , Mme SAUVEE Julie , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. COCADIN Romuald, Mme BARBIER Françoise à M. MEHEUST Christian, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DELISLE Hervé, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Bassins versants et SAGE - Programmes d'action 2026

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0052-DE

Lannion-Trégor Communauté (LTC) coordonne les programmes d'action pluriannuels des bassins versants de la Lieue de Grève et du Léguer et assure la co-coordination de l'accord de territoire sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et du Trieux avec Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté. Sur chacun de ces bassins versants, LTC assure la maîtrise d'ouvrage des actions sur son périmètre. Lannion-Trégor Communauté est la structure porteuse du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Baie de Lannion et participe aux deux autres SAGE qui la concernent : le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo porté par Guingamp-Paimpol Agglomération et le SAGE Léon-Trégor porté par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Morlaix. Enfin, Lannion-Trégor Communauté délègue la maîtrise d'ouvrage des actions menées dans le cadre de l'accord de territoire du bassin versant du Douron coordonné par le service public de l'Eau – An Dour.

L'année 2026 sera marquée par le démarrage des actions prévues dans les nouveaux accords de territoire 2026-2028 sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien-Trieux et de la Lieue de Grève.

Le programme d'action 2026 comprend également le financement de la deuxième année de réalisation de l'étude de faisabilité technique, juridique, économique et financière du déploiement de dispositifs financiers permettant d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en particulier sur les périmètres de protection de captage d'eau potable. Cette démarche soutenue par la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet « Territoire d'Expérimentation Zéro Phyto » est conduite de manière transversale sur les trois bassins versants et doit aboutir fin 2026 à un programme d'action pluriannuel. Le budget pour l'année 2026 est estimé à 62 500 € avec une subvention à hauteur de 80 % par la Région Bretagne.

L'accent sera également mis sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) avec la possibilité de définir de nouveaux PSE sur les captages prioritaires et les baies algues vertes dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne en novembre 2025.

Les programmes d'action 2026 sur les bassins versants et les SAGE comportent les axes de travail suivants :

- L'animation et la coordination des programmes ;

- La communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0052-DE

- Les actions agricoles comprenant l'accompagnement technique et financier des agriculteurs aux changements de pratiques, en particulier le déploiement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), la boucle vertueuse, les PSE, les actions foncières, la valorisation des produits agricoles locaux et le développement de filières à bas niveau d'impact en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et la mise en œuvre du programme d'action agricole sur le captage prioritaire de Kernévec ;

- La gestion et la restauration des milieux aquatiques dans le cadre de la compétence GEMAPI ;

- L'accompagnement des communes et des particuliers aux économies d'eau et à la gestion intégrée des espaces verts ;

- La gestion et la reconstitution du bocage en lien avec la feuille de route Breizh Bocage 2024-2027 ;

- La poursuite des études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) visant à établir un bilan des besoins et des ressources en eau à l'échelle des SAGE dans un contexte de changement climatique ;

- La réalisation des tableaux de bord des SAGE ;

- L'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre des dispositions du SAGE ;

- Le suivi et l'exploitation des indicateurs de la qualité de l'eau ;

Ces programmes d'action bénéficient de subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'État, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor et de l'Union européenne.

L'autofinancement des actions sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté est partagé, selon les programmes d'action, entre les EPCI et les producteurs d'eau des bassins versants ou des SAGE concernés. De la même manière, LTC participe au financement du reste à charge des programmes d'action des SAGE portés par Guingamp-Paimpol Agglomération et le PETR Pays de Morlaix ainsi que l'accord de territoire du bassin versant du Douron porté par le service public de l'Eau – An Dour. Les modalités de répartition des participations sont précisées dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0052-DE

Le montant prévisionnel (en euros TTC) des programmes d'action 2026 ainsi que le plan de financement, sous réserve de l'accord des partenaires financiers, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Territoire	**Montant prévisionnel des dépenses**	**Montant prévisionnel des subventions**	**Montant prévisionnel du reste à charge / Autofinancement**	**Participation prévisionnelle de LTC**
BV Lieue de Grève (*)	518 000 €	401 000 €	117 000 €	110 000 €
BV Léguer (*)	719 000 €	458 000 €	261 000 €	223 000 €
BV Jaudy-Guindy-Bizien-Trieux (*)	866 000 €	649 000 €	217 000 €	177 000 €
SAGE Baie de Lannion (*)	179 700 €	139 500 €	40 200 €	31 900 €
BV Douron	255 300 €	198 500 €	56 800 €	20 000 €
SAGE Argoat-Trégor-Goëlo	211 000 €	184 000 €	27 000 €	16 000 €
SAGE Léon-Trégor	243 000 €	179 000 €	64 000 €	1 400 €
TOTAL	**2 992 000 €**	**2 209 000 €**	**783 000 €**	**579 300 €**

(*) Actions sous maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté

La participation prévisionnelle de Lannion-Trégor Communauté aux programmes d'action 2026 s'élève donc à 579 300 € et est répartie de la manière suivante :

- 230 000 € pour les actions relevant de la compétence GEMAPI et financées par la taxe ;

- 249 400 € pour les actions ne relevant pas de la compétence GEMAPI et financées par le budget eau potable ;

- 99 900 € pour les actions ne relevant pas de la compétence GEMAPI et financées par le budget principal ;

VU L'avis favorable de la commission n°5 « Environnement, climat » en date du 6 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 75 pour)

DECIDE DE :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0052-DE

APPROUVER Les programmes d'action 2026 sur les bassins versants de la Lieue de Grève, du Léguer, du Jaudy-Guindy-Bizien-Trieux, du Douron et des SAGE Baie de Lannion, Argoat-Trégor-Goëlo et Léon-Trégor.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers : Agence de l'eau Loire-Bretagne, État, Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Union européenne.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de partenariat avec les EPCI et producteurs d'eau des bassins versants et des SAGE concernés.

AUTORISER Le versement du montant indiqué ci-dessus par le budget eau potable de Lannion-Trégor Communauté au budget principal de Lannion-Trégor Communauté pour sa participation aux programmes 2026 en tant que producteur d'eau.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 03 FEV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 03 FEV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT



